

**Conférence intergouvernementale sur un instrument international
juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies
sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable
de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction
nationale (résolution 72/249 de l'Assemblée générale)**

Informations sur l'inscription

**États Membres de l'Organisation des Nations Unies, membres
des institutions spécialisées et parties à la Convention des
Nations Unies sur le droit de la mer**

Quatrième session

New York, 7-18 mars 2022

I. Participation

1. Conformément à la résolution 72/249, la Conférence est ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux membres des institutions spécialisées et aux parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer.

II. Pouvoirs

2. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 72/249 de l'Assemblée générale, la Conférence est ouverte à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, aux membres des institutions spécialisées et aux parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer. Les délégations qui souhaitent participer à la quatrième session et qui n'ont pas encore soumis les pouvoirs couvrant la quatrième session de la Conférence, ou qui souhaitent mettre à jour leurs pouvoirs, sont cordialement invitées à remettre les pouvoirs au Bureau des affaires juridiques, situé au 36^{ème} étage du bâtiment du Secrétariat, si possible au moins une semaine avant l'ouverture prévue de la quatrième session de la Conférence (d'ici **le 28 février 2022**). Les pouvoirs émanent soit du chef de l'État ou du gouvernement, soit du /de la ministre des Affaires étrangères.

3. Une copie numérisée des pouvoirs, ainsi que d'autres communications contenant les noms des représentants à la quatrième session (telles que des lettres et des notes verbales des missions permanentes), doivent être soumises uniquement via la plate-forme en ligne « e-Credentials », sous l'onglet « Conférence BBNJ, quatrième session », accessible via le portail e-deleGATE <https://edelegate.un.int>. Les envois par courrier électronique de copies numérisées des pouvoirs ne seront pas acceptés. Pour toute question, veuillez contacter : ecredentials@un.org.

III. Délivrance de cartes d'identité ONU

4. Pour obtenir des cartes d'identité ONU, les missions permanentes à New York peuvent soumettre leurs demandes via le "système d'enregistrement électronique" en ligne à l'adresse <https://edelegate.un.int>. Des informations concernant le système d'enregistrement électronique sont disponibles sur <https://www.un.org/dgacm/en/content/protocol/meetings>. Les demandes d'inscription en ligne à la quatrième session de la Conférence doivent être reçues avant **le 25 février 2022**.

5. Les délégations qui n'ont pas de mission permanente ou de bureau à New York ou qui ne sont pas inscrites dans le système d'enregistrement électronique doivent suivre la procédure d'enregistrement ci-dessous pour obtenir leurs cartes d'identité ONU.

- i. Envoyer une lettre au Service du protocole et de la liaison (voir détails ci-dessous) portant le sceau officiel et la signature du/de la chef de chancellerie ou d'une personne autorisée et précisant les noms et les titres fonctionnels des membres de la délégation participant à la session. La lettre doit en outre mentionner le nom et l'adresse électronique de la personne chargée des demandes.

Ms. Beatrix Kania
Chef du Protocole
Service du protocole et de la liaison
À l'attention de Wai Tak Chua

- ii. Remplir un formulaire SG.6 pour chaque membre de la délégation ; (le formulaire SG.6 est disponible sur <https://www.un.org/dgacm/en/content/protocol/meetings>)
- iii. Envoyer la lettre et le formulaire SG.6 au Service du protocole et de la liaison par courrier électronique à unprotocol@un.org, avec copie à chuaw@un.org.
- iv. Transmettre une copie de la lettre à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer (Att. M. Fernando Cabrera Diaz, courriel : fernando.cabrera@un.org, copie à doalos@un.org).

6. Les demandes d'inscription suivant cette procédure doivent être reçues avant **le 14 février 2022**. Le Secrétariat ne sera pas en mesure de traiter les inscriptions tardives.

7. Un courrier électronique sera envoyé à la personne chargée des demandes, l'informant de l'approbation de la demande d'inscription. Pour obtenir une carte d'identité ONU, les membres des délégations doivent se présenter munis d'une copie du courriel d'approbation et d'un passeport ou d'une pièce d'identité officielle avec photo valide au Bureau des cartes d'accès et d'identité qui se trouve au rez-de-chaussée du bâtiment FF (320 E. 45th Street).

IV. Liste des participants

8. Le secrétariat de la Conférence établira une liste des participants qui sera publiée sur le site Web de la Conférence.